

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID: 074-217401892-20240829-2024_108-AR

ARRETE DU MAIRE n°2024-108

Délégation temporaire des fonctions d'état-civil à Monsieur CAVAREC Pierre-Emmanuel pour la célébration d'un mariage

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant élection du Maire et des Adjoints, Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M CAVAREC Pierre-Emmanuel, conseiller municipal pour une durée d'une heure.

ARRÊTE

Article 1: M CAVAREC Pierre-Emmanuel assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2: Délégation est également donnée à M CAVAREC Pierre-Emmanuel à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

<u>Article 3 :</u> Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de Monsieur COTTEREAU Didier et Madame MUSEMAQUE Corinne, fixé en la mairie de Mont-Saxonnex le samedi 5 octobre à 11h00.

<u>Article 4 :</u> Copie du présent arrêté sera adressée à M le Sous-préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Mont-Saxonnex, le 29 août 2024.

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Le .29.201.224

du .2.3. aux ... 224

Le Maire,

-th